Extrait du Association pour l'Économie Distributive
https://www.economiedistributive.fr/Plainte-contre-X

Plainte contre X...

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - Année 1981 - N° 789 - mai 1981 -

Date de mise en ligne : mardi 28 octobre 2008
Date de parution : mai 1981

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

DANS sa chronique du 31 janvier dernier, sur France-Inter, Michel Droit analysait avec beaucoup d'Ã©motion le dernier livre de Roger Ikor « Je porte plainte ».
Sujet de cet ouvrage ? Il s'agit, hÃ©las, d'un rÃ©cit atroce et vÃ©cu celui de la mort, Ã l'Ã¢ge de 18 ans, du propre fils de l'auteur. Ce solide garÃ§on de 1,75 m avait adhÃ©rÃ© Ã l'une de ces nombreuses sectes qui prolifÃ¨rent un peu partout dans le monde d'aujourd'hui. C'est contre elles, nous a dit Michel Droit, que Roger Ikor porte plainte, car leur action destructive a inexorablement retirÃ© Ã son fils les moyens et les raisons de vivre. Sous couvert d'Ã©cologie et de spiritualisme, les adeptes sont invitÃ©s Ã se nourrir de graines, Ã jeûner mÃªme totalement pendant 3 ou 4 jours consÃ©cutifs, Ã refuser toute assistance mÃ©dicale. Et c'est ainsi qu'aprÃ¨s un affaiblissement progressif et une, plaie purulente soignÃ©e par application d'argile, le jeune homme est dÃ©cÃ©dÃ© : il pesait 42 kilos.

COMMENT REAGIR

Bien entendu, Michel Droit ne s'est pas contentÃ© d'une brÃ¨ve analyse de ce drame. Il en a Ã©voquÃ© les causes profondes et notamment ce dÃ©sarroi des jeunes devant un avenir menaÃ§ant, au sein d'une sociÃ©tÃ© vidÃ©e de tout idÃ©al. Est-il possible d'y remÃ©dier ? En premiÃ¨re Ã©tape, Michel Droit a suggÃ©rÃ© deux mesures dont l'efficacitÃ© paraÃ®t des plus douteuses :

1) L'interdiction des sectes : indÃ©pendamment des objections de principe toujours prÃªtes Ã surgir au nom des libertÃ©s d'opinion, d'expression et de rÃ©union, on voit trÃ¨s mal en effet comment cerner suffisamment le sujet pour Ã©viter un contournement des textes. OÃ¹ tracer la frontiÃ¨re entre les groupements parfaitement licites des dÃ©fenseurs de la Nature, ou des adeptes d'une nourriture vÃ©gÃ©tarienne, ou des praticiens du yoga, et les fameuses sectes ?
2) L'abrogation de la loi fixant la majoritÃ© Ã 18 ans loi nÃ©faste selon Michel Droit, parce qu'elle paralyserait l'action des parents et leur Ã´terait tout moyen juridique de s'opposer Ã l'adhÃ©sion de leurs enfants.

Là encore, nous sommes sceptiques pour au moins deux motifs.
Le premier est le caractÃ¨re purement thÃ©orique de l'interdiction parentale s'appuyant sur la minoritÃ© de l'enfant. Autant les parents peuvent exercer une action dÃ©cisive par une information objective, autant l'opposition autoritaire peut-elle tout au plus retarder l'affiliation Ã la secte, et ce au prix d'un braquage des plus dangereux pour l'avenir.
Le second est une constatation de fait : les adolescents ne sont pas les seuls Ã se laisser sÃ©duire et nous connaissons tous, dans notre entourage, des adultes apparemment pondÃ©rÃ©s et rÃ©flÃ©chis qui dÃ©cident un beau jour de rompre toute attache avec leur passÃ© professionnel et familial, pour tenter l'aventure d

Copyright © Association pour l'Économie Distributive